



J. VAN HEMELEEN
ORGANISME DE CONTRÔLE ASBL

Service Externe pour les Contrôles Techniques

A Halsendallaan 5 - 1652 ALSEMBERG
tél. 02 380 52 71 - fax 02 380 89 86

□ Meensestraat 41 - 8500 KORTRIJK
tél. 056 35 76 76 - fax 056 35 68 87

é-mail info@vanhemelen.org
TVA BE 0422.507.353

Demande n°

136 983

Réf. du pv

RAP

KV 2014/128-20

Procès verbal de visite d'une installation électrique domestique à basse et très basse tension

suivant les prescriptions du Règlement Général sur les Installations Electriques



- A Examen de conformité d'une installation électrique à basse tension
(nouvelle - modification - extension) (RGIE art. 270)
- Visite de contrôle d'une installation électrique domestique existante à basse tension (RGIE art. 271)
- Visite de contrôle d'une installation électrique domestique à basse tension avant renforcement du raccordement au réseau public de distribution (RGIE art. 276)
- Visite de contrôle d'une installation électrique domestique existante à basse tension lors de la vente d'une unité d'habitation (RGIE art. 276 bis)

Propriétaire/gestionnaire/exploitant Nom

DELZELLE SA

Prénom

Code postal

7030

Adresse

CH DE MOUS 93

Commune

BRAINE LE COMTE

Installateur

PLATTEAU & SAUTERIS SPRL

Commune

BRAINE LE COMTE

N° de TVA

BE 0842073133

ou n° carte d'identité

Date de remise

Commune

Lieu de la visite

Adresse

RUE DU CUIROIR 21

Code postal

7000

Code EAN

□□□□□□□□□□□□□□□□

Commune

MOUS

Type d'installation

□ install. temporaire / raccordement provisoire pour chantier / festivités

A unité d'habitation (maison, appartement, autres)

□ unité de travail domestique

□ parties communes d'un ensemble résidentiel

Description générale du branchement

Description générale des circuits et leurs protections

U_{nom} (V ca/cc)

3X400V4N

Ø câble d'alim. (mm²)

10-2

I_{nom} branchement (A)

MAX 40A

Type d'interrupteur général

DIFF

Nombre de tableaux

1

Nombre de circuits terminaux

16

Type de prise de terre

BOUCLE

Protection diff. générale

4p40/0,3A

Protection diff. supplément.

4p40/0,03A

1X 4P DISS 20A 4-2
1X 4P DISS 20A 2,5-2
5X 2P DISS 20A 2,5-2
2X 2P DISS 16A 1,5-2
PAR 4P DISS 40/0,03A
6X 2P DISS 20A 2,5-2
1X 2P DISS 6A 2,5-2

Appareils de chauffage fixes (nombre - kW) :

Mesures

Appareil de mesure : appareil dont l'inspecteur est titulaire

Examen effectué suivant : procédure TD-E-01

Résistance de la prise de terre :

3,22 Ω

Niveau d'isolement (250/690/1000V) :

> 1 MΩ

Fonctionnement des protections différent.

OK/NOK

Continuité conducteurs PE &

OK/NOK

Infractions (RGIE - art.) / Remarques (Rem.) :

NEANT.

Conclusion

A L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Règlement Général sur les Installations Electriques (R.G.I.E.). Les bornes d'entrées du dispositif de protection à courant différentiel résiduel placé à l'origine de l'installation électrique sont rendues inaccessibles par scellage. Le(s) schéma(s) unifilaire(s) et de position ont été visés / à nouveau visés. Le prochain contrôle est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur (art. 271)

□ L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Règlement Général sur les Installations Electriques (R.G.I.E.). Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le :

Prochaine visite de contrôle au plus tard :

28/11/2015

Agent visiteur : (nom - n° - signature)

J. VAN HEMELEEN
KEURMEESORGANISME VZW
10900 BRUXELLES (130)
VERHAEGEN Kevin

Date de la visite :

28/11/2014

Obligations réglementaires, notes et conditions générales, voir au verso.

14966